

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2008

L'an deux mil huit, le 21 novembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BOYCE Josiane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 14

- Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2008
- Affichage : 13 novembre 2008
- Dépôt en Préfecture : 28 novembre 2008
- Publication : 28 novembre 2008

PRESENTS :

Mme BOYCE Josiane - Mr LEBERT Loïc - Mr GUILBERT Michel - Mme BAR-BIZET Victoria - Mme CARO Michèle-Paule – Mr Olivier LEGANGNEUX - Mme BURGARD Valérie - Mr CAUDAL Nicolas – Mr Louis-Charles JEAN - Mme LAIGO Evelyne - Mme ALOS Dominique – Mme Véronique DUPORT - Mr GAIN Philippe – Melle Yolande LE SOMMER.

ABSENT :

Mr Gilles MOYEN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Dominique ALOS

Après avoir désigné le secrétaire de séance et approuvé le procès verbal de la séance précédente, qui n'a fait l'objet d'aucune observation, Madame le Maire, à l'ouverture de la séance, a retiré de l'ordre du jour, la délibération (6) relative au Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Pays de Vannes qui n'avait pas lieu d'être.

1- Vente de deux lots de parcelles communales situées à Lézuis et déclassement d'un chemin.

Il est rappelé qu'au cours de la séance du 4 juillet 2008, les membres du Conseil Municipal ont approuvé la vente d'un lot de deux parcelles d'une contenance d'environ 2185 m² (avant bornage) appartenant à la commune et situées à Lézuis pour un montant forfaitaire de 149 500 €.

Compte tenu de la configuration du terrain, il est proposé aux membres du Conseil la division de ces deux parcelles en deux lots et le déclassement d'un chemin qui traverse le lot B d'une contenance de 53 m²,

Après bornage effectué par le géomètre « Géo-Bretagne Sud » les deux lots se décomposent comme suit :

Lot A d'une contenance total de 1 465 m² dont 685 m² constructibles pour un montant forfaitaire de : 135 000 €

Lot B d'une contenance total de 470 m² dont 223 m² constructibles pour un montant forfaitaire de 60 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération par un vote à main levée et à l'unanimité,
- Approuve la proposition de division des deux parcelles

- Adopte le prix de vente et de ces deux lots décrits ci-dessus.
- Accepte le déclassement du chemin d'une contenance de 53 m²
- Autorise le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

2 - CONTRAT DE MAINTENANCE DU CHAUFFAGE ECOLE

Mr Lebert, 1^{er} adjoint rappelle, les différents problèmes sur le chauffage et les dysfonctionnements récurrents de l'installation. Les échanges de correspondance, les expertises et rapports d'expertise, nous amènent à nous retrouver accusés de ne pas avoir contracté un contrat de maintenance.

Comment et pourquoi souscrire un tel contrat puisque les réserves sur l'installation n'avaient jamais été levées et que l'installation ne donne pas satisfaction. Ni notre maître d'œuvre, ni le bureau d'étude de l'époque ni même notre assureur nous ont fait valoir cette obligation.

Il n'est pas besoin de revenir sur les démarches antérieures qui ont été menés et qui ont occupé beaucoup d'énergie afin de trouver et d'apporter un consensus acceptable. Aujourd'hui nous avons la chance de pouvoir compter sur une solution à ce problème : la distribution du chauffage étant encastrée (plancher chauffant), la garantie décennale se substituant à la garantie biennale initialement appliquée aux matériels.

Le Conseil Municipal, ayant pris acte et après en avoir délibéré, par un vote à main levée avec 13 voix pour et 1 voix contre (Nicolas Caudal), décide

- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature du contrat de maintenance à l'entreprise qui a réalisé l'installation en y incluant une obligation de résultat
- de réaliser dans le cadre de ce contrat un désembouage de l'installation avant la période hivernale.
- de confier une mission de surveillance au Bureau BECOM et la mise en place de capteurs pour le relevé de température dans toutes les pièces
- dit que les crédits sont inscrits à l'article 6156 du BP 2008

3 - Remise en état du réseau d'Eclairage Public **Allée de la Roselière et la Z.A. Lann Vrihan**

Suite aux actes de vandalismes concernant l'éclairage public de l'allée de la Roselière (accès Ecole) et de la Z.A. de Lann Vrihan, la commune a été dans l'obligation d'effectuer les réparations d'urgence pour assurer la sécurité des enfants scolarisés et prendre à sa charge (après refus de participation des structures intercommunales) cette dépense.

Un premier devis a été proposé par la société INEO d'un montant de 3 905,06 € TTC , après négociation le montant des travaux réalisés par cette dernière est de 2 895,64 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote un main levée et à l'unanimité,

- Accepte le montant des travaux de 2 895,64 € TTC
- Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 23- article 2315 du budget primitif 2008,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

4 – Attribution d’une subvention exceptionnelle

Mme le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subventions exceptionnelles pour des actions :

- pédagogique (voyage scolaire). Cette délibération est ajournée pour complément d’information relatif au financement de cette action
- culturelle : la Fête de la Palourde, pour un montant de 100,00 € au titre de l’année 2008.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée avec 13 voix pour, 1 abstention (Mme Caro), moins une voix (M. Legangneux étant membre du conseil d’administration de « l’Association des pêcheurs à pied professionnels du golfe du Morbihan » a quitté la salle au moment du vote)

Décide

- d’accorder une subvention exceptionnelle pour l’action culturelle, la fête de la Palourde,
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2008 au chapitre 65 – article 6574
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

5 - Avenants – Marché Salle Polyvalente

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les modificatives relatives aux travaux de la salle polyvalente comme suit :

Avenant N° 1 – Lot n° 1 VRD – Espaces verts SACER

Montant initial du Marché TTC	177 931,38 €
Travaux en plus	6 813,99 €
	1 311,70 €

Nouveau montant	186 057,07 €

Avenant N° 2 – Lot n° 7 Menuiseries Bois – CMBS

Montant Initial du Marché TTC	55 654,59 €
Travaux en plus TTC	298,16 €
Travaux en moins TTC (délibération du 19/09/08)	1 494,26 €
Nouveau montant TTC	54 458,49 €

Avenant N° 1 – Marché de Maîtrise d’œuvre

Montant prévisionnel des travaux HT	661 650,00 €
TTC	791 333,40 €
Soit une rémunération (7 %)	TTC 55 393,00 €
Montant réel du marché	TTC 899 931,97 €
Soit une rémunération réajustée de TTC	62 995,00 €
	(+ 7 602,00 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité décide :

- d’accepter les modifications des travaux et les avenants cités ci-dessus
- d’autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

7 -Cession au profit de la Commune « Rue des Barbichons »

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par acte établi par Maître HENAFF – Notaire à Vannes – en date du 15 novembre 1986 il a été stipulé que la parcelle cadastrée section A 1110 devait être cédée à la Commune du HEZO, cette cession n'est toujours pas régularisée à ce jour.

Aussi, et après bornage de la parcelle cadastrée A 1110 d'une contenance de 273 m²

Il apparaît que la rue des barbichons utilise cette parcelle

(cf plan joint) appartenant actuellement à M. et Mme PHETDARA.

Par conséquent, il convient de régulariser l'acte de cession de cette parcelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'accepter la cession gratuite de la parcelle cadastrée A 1110 d'une contenance de 273 m² - Rue des Barbichons.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Josiane Boyce – présente un dossier d'informations préventives concernant les risques majeurs afin d'organiser la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et d'autres personnes publiques et privées.

Loïc Lebert – signale le vol de deux bancs en granit rue du Pont du Moulin, donne le compte-rendu de la réunion des copropriétaires du lotissement « Le Bois des Prés ».

Victoria Bar-Bizet – présente le contrat enfance, donne l'information relative au multi-accueil (en 2008 : 1 enfant et en 2007 : 5 enfants), signale le désengagement de la CAF qui versera des subventions dégressives à compter de 2011.

Yolande Le Sommer – se renseigne du maintien des horaires du Conseil Municipal. Madame Le Maire confirme le maintien du jour - le vendredi- et de l'heure – 20h45.

Philippe Gain – demande la pose d'un grillage de protection derrière la Salle Polyvalente (animaux qui s'échappent ...).

Valérie Burgard – S'étonne de la durée très courte (1/2 heure) de la future commission des finances. Réponse : une seule opération sera présentée uniquement si nécessaire.

Evelyne Laigo – signale les préjudices subit par certains riverains provoqués par la coupure du courant électrique relatif aux travaux de réseaux effectués par INEO.

Véronique Duport – évoque un problème de stationnement du camion sur le parking de covoiturage.

Louis-Charles Jean – l'aménagement Espaces Verts au Clos Forne présentera un devis prochainement ; signale un problème de sécurité quant à l'accès à la carrière située près du pont du Moulin ; s'interroge sur la valorisation de ce site ; signale que l'emplacement des poubelles au cimetière non regroupées dans un seul site manque de cohérence.
Loïc Lebert répond que cette organisation est voulue.

Nicolas Caudal – signale qu'il est ravi d'avoir constaté le nettoyage du sentier côtier ; que le pot de fleurs à l'église est cassé ; que les enfants jouent avec les drapeaux (place de la Mairie) ;

demande s'il existe une possibilité d'intervention de la commune pour le renouvellement du contrat de la secrétaire à l'école.

Réponse : « négative ; c'est de la responsabilité de l'Education Nationale ».

- demande si les obligations relatives à la loi d'accessibilité des handicapés sont respectées dans toutes les structures communales ?

- souhaite qu'une réunion de liste entre conseillers municipaux soit organisée périodiquement.

Monsieur Guilbert propose février 2009.

Dominique Alos – demande la date du prochain Conseil Municipal. Réponse : le 12 décembre 2008.

Michèle-Paule Caro – note les inscriptions au repas du CCAS et annonce la date de la collecte de la Banque Alimentaire le 28 et 29 novembre.

Michel Guilbert - Compte-rendu des travaux du

- SIAEP – réajustement du prix de l'eau potable . Assainissement : augmentation de la taxe de raccordement soit 1500 € pour 80 m² et + 15€ au m² supplémentaire,

- SIVEV – réfection des chemins côtiers,

- Clos Forne – la Saur est intervenue pour la réfection de la station de relevage.

Illuminations – coût estimatif trop élevé (environ 5000 €). Donc pour 2008, décorations simples : sapins à l'entrée de la commune, à la Mairie, à la cantine, à l'école et à l'église.

Pour information : la gazette est terminée.

Devis traçage plate-forme multi-sports = 700 €

Le site internet est en cours d'actualisation.

Madame Le Maire, après avoir donné la parole au public, a clôturé la séance à 23 h05.

Fait à le Hézo, le 04 décembre 2008

Le Maire,
J.Boyce